



F.N.C.L
Fédération Nationale
des Négociants en
Céréales et Légumineuses



**ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE
DU
21 DECEMBRE 2006**

RAPPORT MORAL

Depuis l'assemblée générale extraordinaire de décembre 2005, les commerçants sont venus renforcer les rangs de notre Fédération. Celle-ci regroupe depuis les négociants-importateurs, les coopératives à travers leur Union et des associations régionales de commerçants.

Le défi pour notre Fédération est de concilier en son sein, dans l'intérêt général de la filière céréalière et de notre pays, les intérêts parfois divergents de tous ces opérateurs sans perdre de vue sa mission première. Ce défi est d'autant plus grand qu'une bonne partie d'entre-eux sont également minotiers !

Notre Fédération a pu mettre à l'épreuve sa capacité à relever ce défi et à préserver sa cohésion à l'occasion de l'instauration du nouveau régime de commercialisation de la récolte nationale.

Grâce à son rôle fédérateur, sa représentativité, sa vision claire et objective de l'évolution de notre secteur, la FNCL a pu déjouer toutes les embûches et su faire l'unanimité de ses composantes autour d'une position commune qui a permis de passer ce cap difficile.

Cette réussite est de bon augure pour l'avenir. Elle contribuera à non pas douter à mieux armer notre Fédération pour mener à bien les multiples objectifs qu'elle s'est fixés : mise à niveau de notre agriculture en général, et de la filière céréalière en particulier, parachèvement de la libéralisation, redéploiement de la subvention à la FNBT vers le producteur, réforme des circuits de commercialisation, redéfinition des relations avec l'Administration et modernisation du rôle de celle-ci, etc.

PRODUCTION NATIONALE

Campagne agricole 2004-2005

La production nationale de la récolte 2005 (commercialisée durant l'exercice 2005-2006) est d'un niveau médiocre avec 36 millions de quintaux répartis comme suit :

Blé tendre : 17,5 Mqx
Blé dur : 7,7 Mqx
Orge : 10,5 Mx

Cette production est inférieure de 51% à la précédente et de 35 % par rapport à la moyenne des 5 dernières années.

Production nationale des dix dernières années

en millions de quintaux

Récoltes	Blé tendre	Blé dur	Orge	Total
1997	14.0	7.0	12.5	33,5
1998	19.0	13.4	20.8	52,4
1999	13.7	7.5	14.4	35,6
2000	9,4	4,1	4,7	18,2
2001	25,2	10,0	11,4	46,6
2002	24,0	10,0	16,0	50,0
2003	35,4	18,4	26,0	79,8
2004	35,6	18,7	26,7	81,0
2005	17,5	7,7	10,5	35,7
2006	42,3	20,9	25,4	89,0
Moyennes	23,6	11,8	16,8	52,2

A fin mai 2006, la collecte de la récolte nationale 2005 atteint 16,7 millions de quintaux dont 16,55 millions de blé tendre soit 98,86 %, contre 18,89 millions collectés l'année précédente (98,5%).

Par groupes d'opérateurs, Les commerçants sont les intervenants les plus actifs sur le marché avec 60%, suivis par les minoteries avec 26% et les coopératives avec 15%.

(en 1000 qx)

opérateurs	Récolte 2005		
	volume	%	Offres ONICL
commerçants	9,9	60%	9,0
coopératives	2,4	15%	2,4
minoteries	4,2	26%	-
total	16,5	100%	11,4

Source : ONICL

Par régions, Fès-Boulemane occupe la première place avec 38% de la collecte globale de blé tendre, suivie par la région de Meknès-Tafilalet avec 11,6% et Chaouia-Ourdigha avec 10,4%.

Les prix enregistrés au niveau des souks ruraux et des halles aux grains ont connu une baisse par rapport à la campagne précédente. Pour le blé tendre ils ont varié entre 230- et 263 dh/ql (contre 237-260 l'année précédente) et pour le blé dur entre 260 et 309 dh/ql (contre 268-360 l'année précédente).

RECOLTE 2006

La récolte nationale de céréales pour l'année 2006, en cours de commercialisation, atteint 86 millions de quintaux répartis comme suit :

Blé tendre : 42,3 Mqx (49%)
 Blé dur : 20,9 Mqx (22%)
 Orge : 25,4 Mqx (25%)

Avec des rendements moyens de 16,2 qx/ha pour le blé tendre, 19 qx/ha pour le blé dur et 11 qx/ha pour l'orge, elle est en augmentation de 114% par rapport à l'année précédente et 49% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Les quantités de blé tendre collectées à fin novembre 2006 atteignent 21,9 millions de quintaux (99% de la collecte globale) enregistrant une hausse de 56% par rapport à la campagne précédente et une hausse de 72% par rapport à la moyenne des cinq dernières campagnes (2001-2005).

Au niveau des intervenants, la part des commerçants dans la collecte atteint 61%, les minotiers 23% et les coopératives 16%, contre respectivement 67%, 16% et 17% à la même période l'an dernier.

Commercialisation du Blé tendre

céréale	Campagne 2006	Campagne 2005	Moyenne 2001-2005	Ecart 2005-2006	Ecart moyen
Blé tendre	22.074	14.191	12.814	56%	72%
Toutes céréales	21.923	14.038	12.553	56%	75%

Source : ONICL

Le prix moyen du blé tendre observé sur les marchés pendant la campagne de commercialisation de la récolte 2006 a varié entre 229 et 260 dh/ql contre 210 et 280 dh/ql lors de la campagne précédente.

Commercialisation de la récolte 2006

Avant même la publication de la circulaire de commercialisation, la FNCL avait tenu plusieurs réunions de toutes ses composantes et avancé des propositions concrètes à l'ONICL pour que la collecte et la commercialisation de la récolte se déroulent dans les meilleures conditions.

Compte tenu de l'importance attendue de la récolte nationale 2006, ces propositions devaient permettre d'assurer à l'agriculteur un prix rémunérateur de sa production ; notamment au-delà du 1^{er} septembre 2006 (date de fin des offres à l'ONICL), d'introduire plus de transparence et une concurrence saine et loyale entre les différents intervenants, d'améliorer la qualité de la production nationale et la sécurité des transactions afin d'encourager davantage son utilisation par la minoterie industrielle.

Devant le manque de réactivité de l'Office, la FNCL a demandé une réunion urgente du CICL. C'est lors de cette réunion, tenue le 3 avril 2006, qu'il a été décidé (encore une fois à la demande de la FNCL) la tenue trois jours après d'une réunion entre l'Office et l'interprofession pour discuter enfin de la campagne de commercialisation. Ce n'est que lors de cette réunion que l'Administration a annoncé la mise en place d'un nouveau système pour la commercialisation du blé tendre et l'adoption plusieurs mesures :

- Une prime de stockage est accordée pour toutes les quantités collectées et déclarées à l'ONICL au 30 septembre 2006. A compter du 1^{er} octobre 2006, cette prime sera réduite de 10% par quinzaine jusqu'à la mi-février 2007.
- Une protection à la frontière sera maintenue pour garder un différentiel de 20 à 30 dh/ql entre le prix du blé tendre local et le prix du blé importé dédouané.
- Un système d'appels d'offres est instauré pour l'approvisionnement des minoteries en blé tendre destiné à la fabrication de la FNB, T. Les prix offerts doivent intégrer les frais de stockage, la marge de l'intervenant, le coût du transport, ainsi que toute autre charge inhérente à l'achat du blé.

Si les mesures d'accompagnement, ont été bien accueillies, le système d'appels d'offres a été rejeté d'emblée par les commerçants et les coopératives.

Pour les commerçants :

- ces appels d'offres vont exacerber la concurrence et entraîner une chute des prix ;
- ils vont favoriser la spéculation ;
- l'absence de garantie de revente des stocks va pousser les banques à réduire leur financement, ce qui va limiter la capacité financière d'intervention des commerçants et limite la collecte par conséquent.

Ils demandent alors le maintien du système en vigueur et l'octroi d'une prime de magasinage pendant quatre à six mois pour le blé libre.

Quant aux coopératives et leur Union, elles considèrent que le nouveau régime n'offre aucune garantie :

- pour se prémunir des conséquences désastreuses de l'expérience de 1996 ;
- pour le maintien des prix à un niveau assurant à l'agriculteur un prix conforme à la circulaire.

Elles considèrent également que la désorganisation de la filière les désavantage par rapport aux autres intervenants.

Elles avancent d'autres motifs de rejet tels que :

- l'inexistence d'une chambre d'arbitrage ;
- la non maîtrise du métier de transporteur ;
- la pression des charges sociales (personnel pléthorique hérité d'avant 1995).

Pour toutes ces raisons, elles avancent les propositions suivantes :

- maintenir la période de collecte et de commercialisation jusqu'au 31 octobre 2006 ;
- les quantités collectées et offertes à l'ONICL durant cette période seront réparties à raison de 80% pour la FNBT et livrées par OL conformément au système en vigueur, les 20 % restants seront commercialisées librement et bénéficieront d'une prime de magasinage jusqu'au 30 avril 2007 ;
- le stockage à l'air libre sera maintenu durant toute l'année sous la responsabilité de l'organisme stockeur quant à la qualité du produit et fera l'objet de livraison en premier lieu ;
- maintien de la protection à la frontière ;
- institution de la chambre d'arbitrage.

Pour concilier les différents points de vue, la FNCL a tenu une série de réunions qui ont abouti à l'adoption à l'unanimité (impliquant également la Fédération Nationale de la Minoterie et la Comader). de la position suivante

Le système des appels d'offres présente des aspects positifs mais aussi plusieurs aspects négatifs qui nécessitent une étude approfondie, impossible à mener alors que les moissons sont déjà entamées.

Dans ces conditions, et pour dépasser le blocage actuel préjudiciable aux intérêts des agriculteurs, la FNCL réitère sa proposition initiale axée sur les points ci-après :

1. Une prime de stockage sera accordée à toutes les quantités collectées et déclarées au 30 septembre 2006.
2. Le 1^{er} octobre 2006, l'Administration définira pour chaque intervenant, à la proportionnelle, les quantités retenues destinées à la fabrication de la FNBT.
3. Le reliquat bénéficiera d'une prime de stockage jusqu'à la fin février 2007.
4. Maintien d'une protection tarifaire suffisante à la frontière pendant toute la durée de la commercialisation.
5. Les opérateurs s'engagent à mettre immédiatement en vigueur le projet de contrat prévu par la circulaire qui devra définir les relations entre les organismes stockeurs et les minotiers.
6. Reprendre dès à présent la discussion au sein de l'interprofession pour définir les modalités de commercialisation de la récolte 2007 et ce, dans le cadre d'une réforme globale de la filière céréalière.

Cette proposition a été présentée aux chambres d'agriculture le jour même et expliquée au ministre de l'Agriculture lors d'une réunion tenue le lendemain.

En réponse, Mr le Ministre a affirmé qu'il était ouvert à toute proposition des opérateurs, mais que, faute de temps, il ne pouvait réviser la circulaire 2006 et revenir officiellement sur le projet d'appels d'offres. Il a donc demandé aux opérateurs de se réunir séance tenante avec ses collaborateurs et de mettre au point la proposition d'une répartition des quotas FNBT à la proportionnelle.

Lors de la réunion tenue ensuite, le Directeur Général de l'ONICL a alors proposé, pour tenir compte de leurs revendications, de réserver dans les appels d'offres un quota pour les coopératives proportionnel à leur intervention dans la collecte au niveau national.

Plusieurs autres réunions ont par la suite été nécessaires pour accepter cette répartition et finaliser le CPS.

Evaluation du nouveau système

Plusieurs mois après son entrée en vigueur et la tenue de deux appels d'offres, une première évaluation en a été faite par la FNCL.

Sur le principe même du nouveau système, notre Fédération confirme son point de vue, exprimé de vive voix et par écrit à plusieurs reprises, qui considère que celui-ci constitue un pas en avant vers plus d'ouverture, de transparence.

Cependant, elle formule les plus expresses réserves sur les modalités de mise en œuvre de ce régime, marquées par des dysfonctionnements graves, plus particulièrement lors des appels d'offres pour l'approvisionnement des minoteries en blé tendre destiné à la fabrication de la FNBT.

Les deux appels d'offres lancés par l'ONICL ont connu des transgressions flagrantes des règles établies d'un commun accord entre l'Administration et les opérateurs de la filière, et consignées dans le CPS et les circulaires. Ainsi, à titre d'exemples :

- les parts réservées aux coopératives et à leur Union ont été de 19% lors du premier appel d'offres et de près de 32% lors du second, alors que les textes les fixent à 21%.
- les limites imposées tant au niveau des zones qu'au plan national n'ont pas été respectées : lors du second appel d'offres, les quantités affectées à un même adjudicataire ont atteint jusqu'à 100% dans certaines zones aux détriments d'autres concurrents.
- Les prix offerts et retenus lors de l'appel d'offres du 30 octobre sont dans l'ensemble très bas, ce qui multiplie les risques de défaillances dans la réalisation et de mettre en péril l'existence même de certains opérateurs.

La FNCL considère que ces dysfonctionnements sont de nature à jeter la suspicion et le discrédit sur le nouveau système et son rejet par les intervenants lors de la prochaine campagne. Pour éviter le renouvellement de ces anomalies et améliorer le nouveau régime, elle préconise la révision du CPS sur les points suivants :

- Suppression de la possibilité d'offres par anticipation, qui introduit perturbation, spéculation et risques élevés d'inexécution.

- Allègement et simplification autant que possible des dossiers de participation aux appels d'offres pour éviter les attentes fastidieuses et pénibles aussi bien pour les concurrents que pour les membres de l'Administration.
- Refus des offres manifestement trop basses (qui s'expliquent souvent par le manque de concertation entre l'Administration et les opérateurs qui aboutit à un manque de transparence et à une absence de visibilité pour les opérateurs et incite certains à la spéculation).
- Clarifier les bases de calcul des 10% de baisse des primes de magasinage par quinzaine et clarifier la situation pour les organismes stockeurs disposant de plusieurs centres à travers le pays. On assiste actuellement à des décisions contradictoires d'un centre à l'autre.
- Préciser et respecter les modalités de restitution des cautions.
- Autoriser la signature des contrats dans les centres par des représentants de l'attributaire, le cachet de celui-ci faisant foi.

Comme mesures complémentaires pour améliorer davantage le nouveau système, elle demande de diffuser les informations détaillées relatives à la collecte et aux stocks au niveau de chaque ville et d'activer la mise en place de la chambre d'arbitrage et des contrats types pour assurer la qualité et la certitude des transactions et traiter les litiges.

Enfin, elle rappelle que le rôle de l'ONICL devrait être celui de facilitateur et de régulateur des marchés, et que, dans ce cadre, il serait utile de réactiver le projet de redéfinition des objectifs de cet établissement qui avait fait l'objet de nombreuses propositions de l'interprofession tout au début de cette année.

Evolution des marchés mondiaux

Depuis quelques années, la Mer Noire est devenue l'un des pôles majeurs du marché mondial des céréales, retrouvant une place qu'elle avait perdue depuis 1914, époque où le prix mondial du blé se cotait « Fob Odsessa ».

Au milieu des années 80, la production mondiale de céréales avoisinait les 1300 millions de tonnes et les échanges entre 180 et 200. Actuellement, la production se situe autour de 1600 et les échanges autour de 210. Mais ce qui a changé, se sont les grandes routes des céréales. A l'exportation, il y a toujours les 5 grands (USA, Canada, Australie, Argentine et UE). L'UE a doublé sa production avec son élargissement à 25 en 2004. Mais à côté des ces exportateurs traditionnels, en sont apparus d'autres plus ou moins réguliers comme l'Inde, la Turquie et surtout la Russie. En 1985, l'URSS importait 55 millions de tonnes de céréales. En 2005, la Russie, l'Ukraine et la Kazakhstan ont exporté près de 30 millions de tonnes. Dans un flou juridique total en ce qui concerne le foncier, un véritable complexe agro-exportateur est en train de se développer à partir de la Mer Noire vers les marchés les plus proches comme ceux de la Méditerranée.

Du côté des importateurs, il y a eu peu de changements. L'Egypte reste le principal importateur mondial de blé, l'Arabie Saoudite le premier importateur mondial d'orge.

Les pays asiatiques, comme le Japon, la Corée, l'Indonésie et les Philippines, importent de plus en plus de céréales pour l'alimentation animale.

Enfin, alors qu'elle ouvrait en 2004 à Zhengzhou son premier marché à terme du blé, la Chine devint l'un des principaux importateurs mondial de blé.

Campagne 2005-2006

Selon le CIC, la production mondiale de céréales atteint 1598 millions de tonnes durant la campagne 2005-2006, contre 1648 millions en 2004-2005, soit une baisse de 3%.

Les stocks mondiaux atteignent 308 millions de tonnes dans la même période, contre 323 millions l'année précédente, soit une baisse de 4%.

Estimations mondiales Toutes céréales

(millions de tonnes)

	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07 (prévisions)
Production	1447	1477	1648	1598	1557
Echanges	212	208	211	213	214
Consommation	1503	1541	1600	1614	1623
Stocks	341	276	323	308	242
Variations	-56	-65	+47	-15	-66
5 ppaux exp.	101	93	148	144	86

Source : CIC

Estimations mondiales Blé

(millions de tonnes)

	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07 prévisions
Production	566	556	629	618	587
Echanges	107	103	110	108	109
Consommation	601	595	616	622	607
Stocks	165	-125	138	135	114
Variations	-34	-40	+13	-3	-21
5 ppaux exp.	43	41	55	55	32

Source : CIC

Blé tendre

La production mondiale de blé tendre en 2005-2006 est de 618 millions de tonnes contre 629 millions pour la campagne précédente.

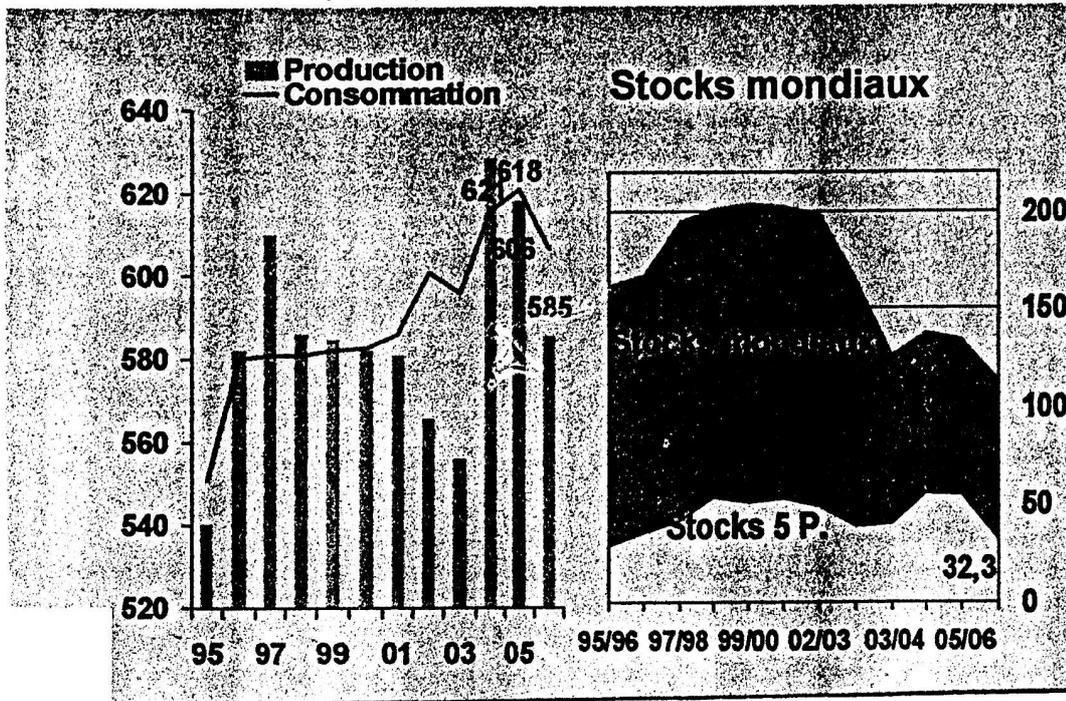
Les échanges sont de 108 millions de tonnes, soit 2 millions de moins que la campagne précédente.

Les stocks sont estimés à 135 millions de tonnes en 2005-2006 contre 138 millions durant l'exercice précédent.

La consommation mondiale en 2005-2006 estimée à 622 millions de tonnes, contre 616 millions durant la campagne précédente.

Les prévisions de stocks de report de blé chez les cinq principaux exportateurs sont estimées à 55 millions de tonnes. .
 Les stocks mondiaux à la fin de 2005/06 sont estimés à 135 millions de tonnes, 3 millions de moins qu'un an plus tôt.

Bilan mondial blé 06/07 (En Mt) Source CIC 26/10/2006



MAIS

Les estimations 2006 pour la **production** de maïs sont estimées à 693 millions de tonnes.

Estimations mondiales Maïs

(millions de tonnes)

	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07 prévisions
Production	604	625	713	693	688
Echanges	78	80	76	79	82
Consommation	623	644	686	700	721
Stocks	124	105	132	125	92
Variations	-19	-19	+27	-7	-33

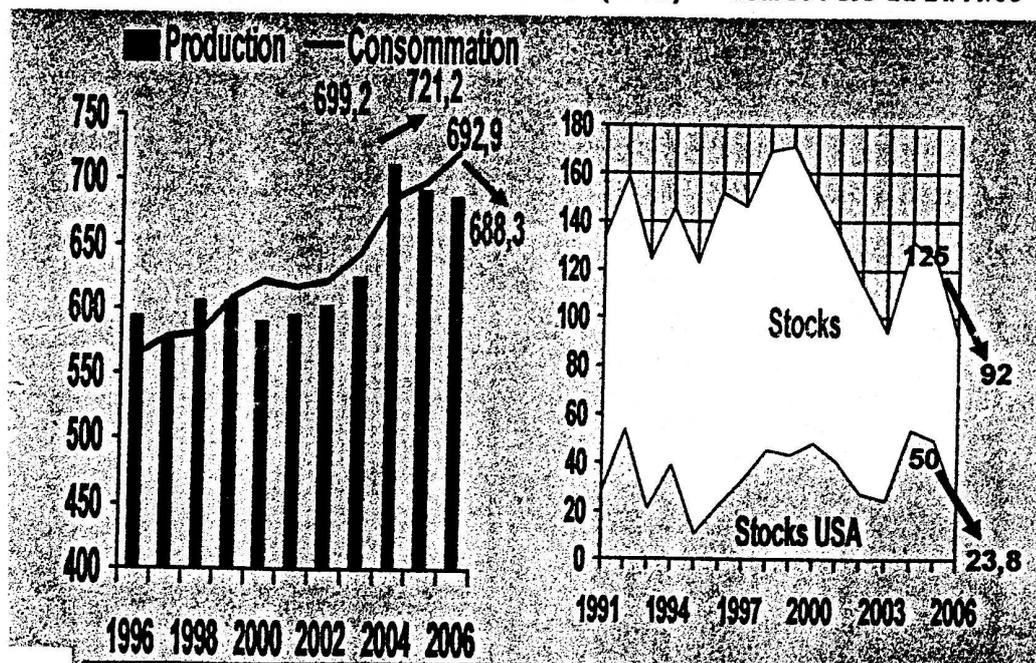
Source : CIC

La **consommation mondiale** de maïs en 2005/06 est évaluée à 722 millions de tonnes.

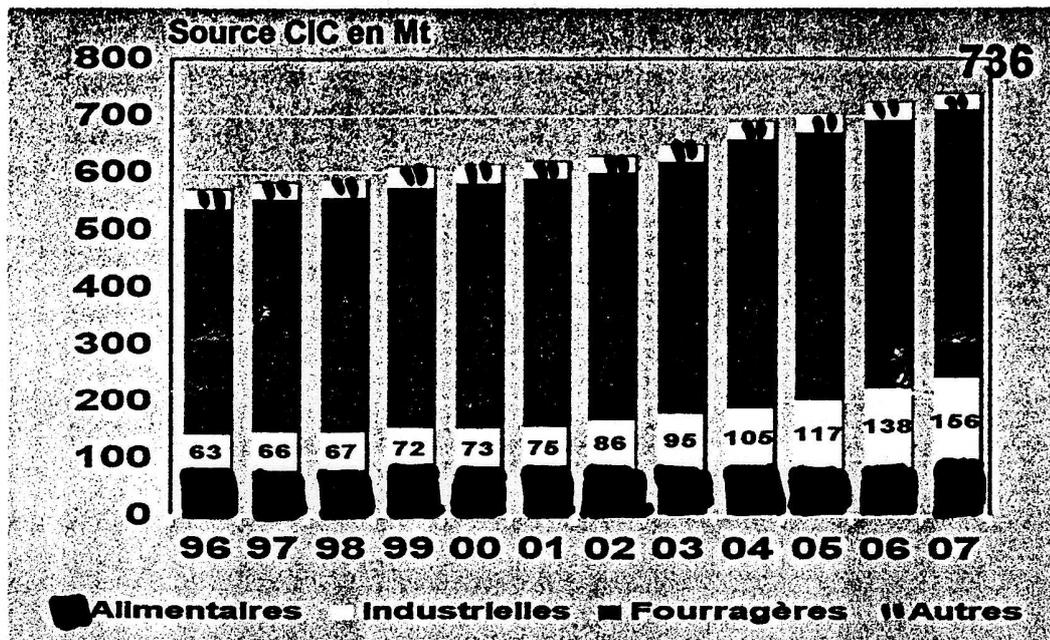
Les **échanges mondiaux** de maïs sont estimés à 79 millions de tonnes, 3 millions de plus qu'en 2004/05.

Les **stocks mondiaux** à la fin de 2005/06 sont estimés à 125 millions de tonnes.

Bilan mondial du maïs (en Mt) source : CIC du 24/11/06



Maïs monde : utilisations prévisionnelles



ORGE

Les estimations de production mondiale sont de 139 millions de tonnes.

La consommation est estimée à 142 millions de tonnes.

Les échanges mondiaux d'orge sont estimés à 17,8 millions de tonnes.

L'offre et la demande mondiales en 2006/2007

Un deuxième repli successif de la moisson mondiale de céréales, conjugué à une nouvelle hausse de la consommation, va sensiblement raréfier les disponibilités mondiales, même si les échanges n'augmenteront que modestement.

Les prévisions de production mondiale de céréales restent placées à 1557 millions de tonnes et l'utilisation marque une hausse de 2 millions pour s'établir à un record de 1623 millions.

Les échanges sont inchangés à 214 millions de tonnes, une modeste hausse du maïs compensant la réduction des échanges de blé. Il y a une diminution de 1 million des prévisions de stocks de report qui

Les échanges restent à 214 millions de tonnes, une modeste hausse du maïs compensant la réduction des échanges de blé. Il y a une diminution de 1 million des prévisions de stocks de report qui tombent à 242 millions de tonnes, dont 86 millions de tonnes (inchangé) chez les 5 principaux exportateurs, le niveau le plus petit depuis 1995/96.

BLE

Des rendements meilleurs que prévu, surtout en Russie, permettent d'augmenter de 2 millions les estimations de production mondiale de blé, qui grimpent à 587 millions, en retrait de 31 par rapport à l'an dernier.

Les estimations de consommation passent à 607 millions. L'utilisation dans l'alimentation animale en Russie est en hausse du fait de l'augmentation des effectifs porcins et avicoles et les pâturages assoiffés de l'Australie ont forcé les éleveurs à mettre leurs bovins dans des parcs d'engraissement.

Les prévisions d'échanges mondiaux de blé sont estimées à 109 millions de tonnes contre 108 millions en 2005-2006.

Les prix plus élevés brident la demande dans certains pays d'Afrique et du Proche-Orient asiatique, mais les prévisions d'importation du Brésil et du Chili ont été relevées suite à leur plus récente récolte. Du fait d'un accroissement de l'utilisation intérieure, les projections d'exportation de l'Australie au cours de la campagne de commercialisation reculent à 12,9 millions de tonnes, mais la Russie pourrait exporter 8,4 millions de tonnes.

Les stocks de clôture cumulés des cinq principaux exportateurs devraient rester inchangés à 32 millions de tonnes, soit 232 millions de moins qu'un an plus tôt.

MAIS

De nouvelles réductions dans les estimations de récoltes formulées par les Etats-Unis et l'UE font plus qu'absorber les améliorations avancées par la Chine et le Kenya de sorte que le total des prévisions de production est en recul de 2 millions à 688 millions de tonnes, 5 millions de moins qu'en 2005.

La consommation devrait atteindre 721 millions de tonnes. Des disponibilités moindres et des prix plus élevés brident l'utilisation dans l'affouragement aux Etats-Unis mais la croissance continue des industries du secteur porcin et avicole en Asie Pacifique conforte la demande dans cette région.

Les prévisions d'échanges de maïs augmentent pour se hisser à un chiffre record de 81,5 millions, principalement du fait des plus grosses importations réalisées par l'UE, où les prix intérieurs des ingrédients pour animaux sont élevés et les droits d'importation beaucoup moins hauts qu'au début de la campagne. Les engagements américains à l'exportation dans les dix premières semaines de la campagne de commercialisation font déjà plus de 23 millions de tonnes, 6 millions de plus que durant la même période en 2005 mais la cadence va ralentir en raison d'une concurrence accrue. Les ventes par l'Argentine et le Brésil sont aussi à un niveau élevé, tandis que les prévisions d'exportation de la Chine passent de 3 à 4 millions de tonnes à l'annonce de nouvelles transactions.

Les stocks mondiaux sont projetés à 92 millions de tonnes, les stocks de report des Etats-Unis étant désormais placés à 23,8 millions de tonnes seulement, contre 50,1 millions à la fin de 2005-2006.

ORGE

Les estimations de production sont de 140 millions de tonnes, 1 million de plus que l'an dernier. Si la récolte de l'UE est plus grosse, les intempéries ont réduit la quantité d'orge brassicole. La sécheresse prolongée en Australie se traduit par une nouvelle réduction de ses prévisions à 3,8 millions de tonnes seulement contre 9,9 millions en 2005.

Les prévisions de consommation mondiale d'orge s'établissent à 149 millions de tonnes, 7 millions de plus que l'an dernier mais la récente contraction des disponibilités dans l'UE réduit l'utilisation dans l'alimentation animale par rapport aux prévisions antérieures, tandis que la fermeture de plusieurs malteries va réduire les besoins en orge brassicole. La hausse des effectifs d'élevage en Russie et en Ukraine dope l'utilisation d'orge dans l'alimentation animale dans cette région.

Les prévisions d'échanges mondiaux sont projetées à 15,55 millions de tonnes, 2,3 millions de moins qu'en 2005-2006, les principales réductions affectant l'Arabie Saoudite, la Chine et l'Afrique du Nord. Les exportations australiennes (juillet-juin) sont projetées à 2,1 millions de tonnes.

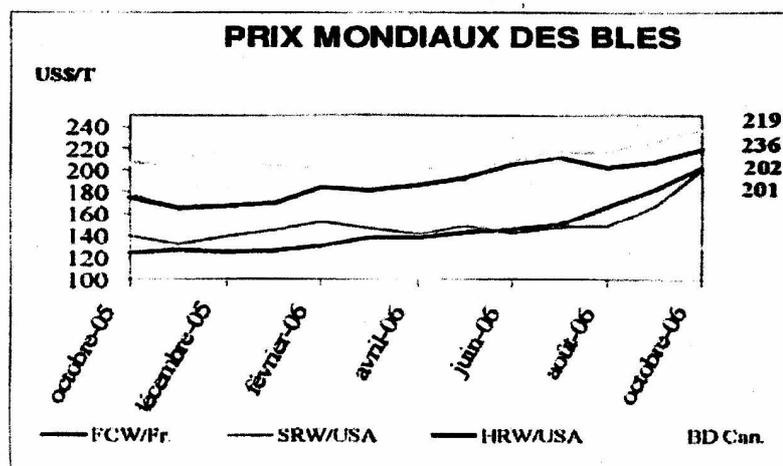
Semis de blé pour 2007

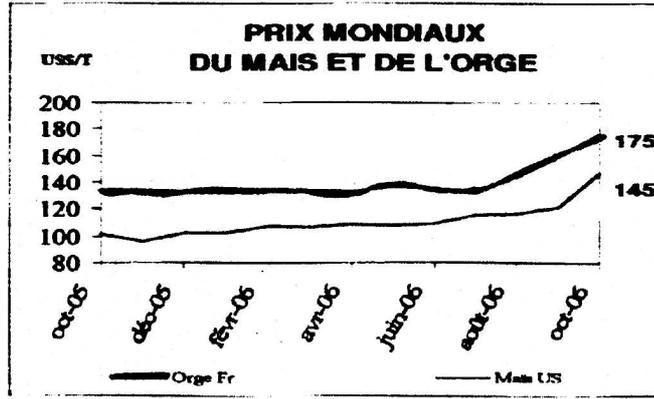
Grâce à de bonnes conditions d'ensemencements dans la plupart des pays producteur de l'hémisphère nord, on s'attend toujours à ce que le total des superficies augmente de 4% pour renverser le repli de l'an dernier. Aux Etats-Unis, où les superficies sous blé d'hiver pourraient afficher une hausse de 8% sur l'an dernier, les indices de notation des cultures sont supérieurs à la moyenne mais les conditions sèches dans les zones productrices de HRW commencent à soulever des inquiétudes. On s'attend à une forte augmentation des semis en Inde suite à une hausse des prix de soutien.

Evolution des Prix mondiaux

Les prix des céréales ont connu une flambée en 2006, avec des pics que l'on n'a pas enregistrés depuis une dizaine d'années.

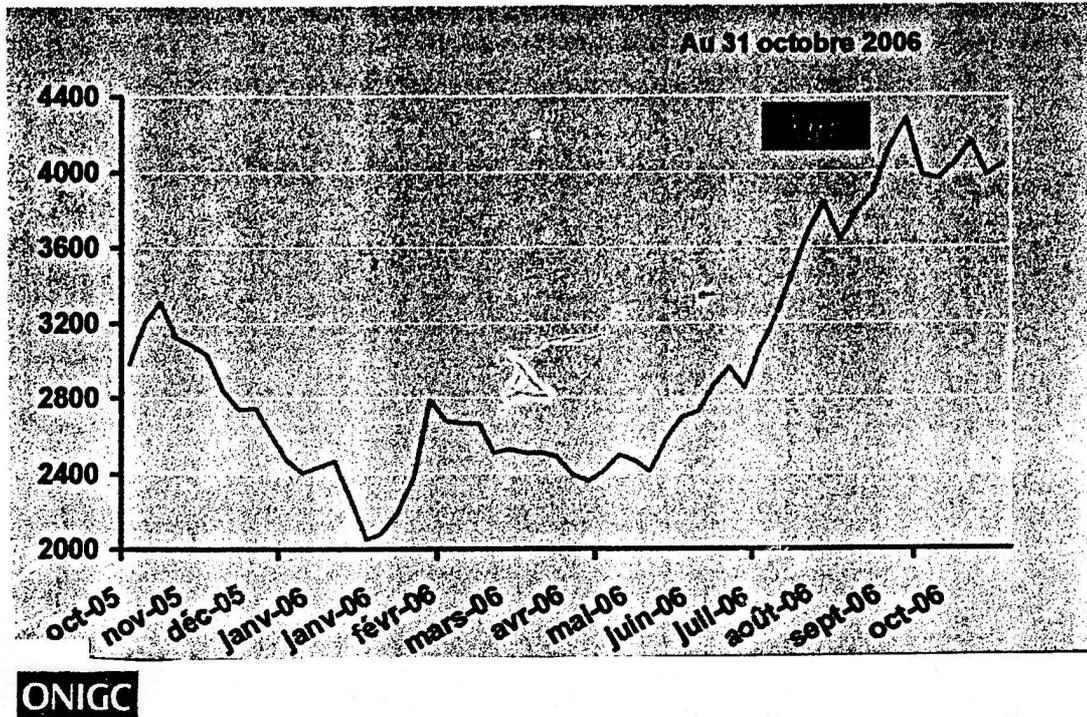
Le bas niveau des stocks (au plus bas depuis 1983) et le développement des carburants alternatifs à base de blé et de maïs risquent de rendre durable cette augmentation des prix.





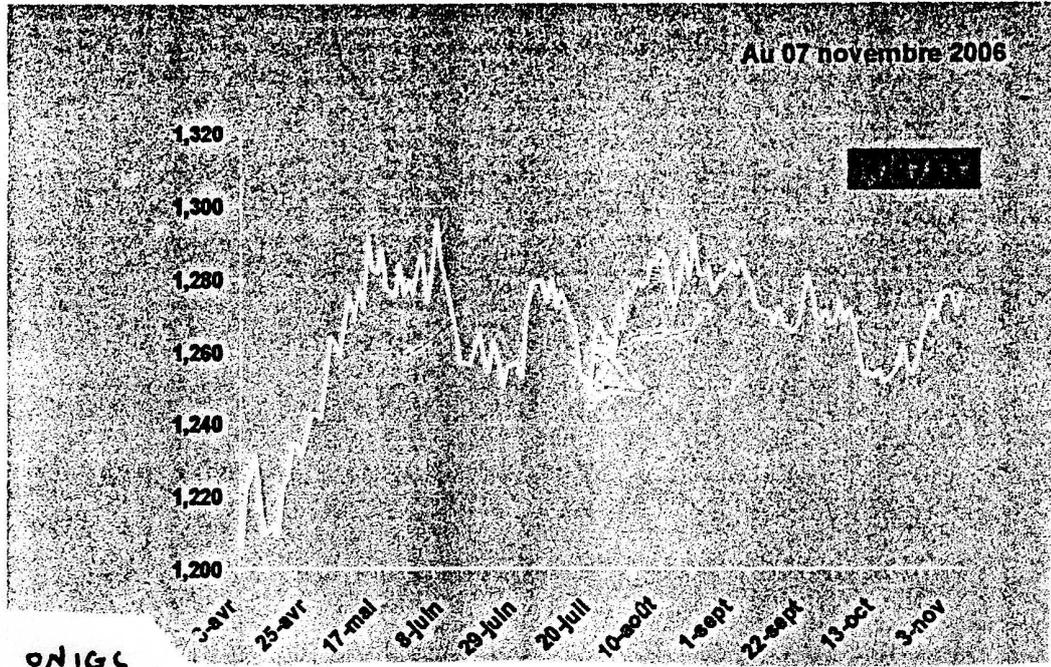
FRET

Fret : Baltic Dry Index



CHANGE

Taux de change Euro / \$



LES IMPORTATIONS

Les importations globales

Les importations globales réalisées du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 ont atteint 4.489.300 tonnes, non compris les AT qui s'élèvent à 1.694 tonnes, soit un total général de 4.658.700 tonnes contre 4.298.100 tonnes durant l'année précédente, soit une augmentation de 8,3%.

Les importations sous le régime de l'Admission temporaire ont porté sur 15.400 tonnes de blé tendre (contre 10.360 tonnes l'an dernier), 5.000 tonnes de blé dur (contre 2.500 tonnes) et 10.400 de maïs (contre 9.000 tonnes).

Les importations nationales des dix dernières campagnes
En millions de quintaux

Année	Blé tendre	Blé dur	orge	maïs	total
96/97	11,8	3,6	0,3	5,6	21,3
97/98	22,3	5,3	1,9	6,2	35,7
98/99	20,3	4,2	9,5	6,7	40,7
99/00	22,6	5,3	6,8	7,9	42,6
00/01	29,8	7,2	8,0	9,6	54,6
01/02	22,3	5,0	6,2	6,7	40,2
02/03	24,0	5,2	3,9	10,9	44,0
03/04	19,6	6,8	1,4	12,2	40,0
04/05	17,6	6,2	4,8	14,4	43,0
05/06	18,5	6,8	6,4	14,9	46,6
Moyennes	20,9	5,6	4,9	89,5	40,9

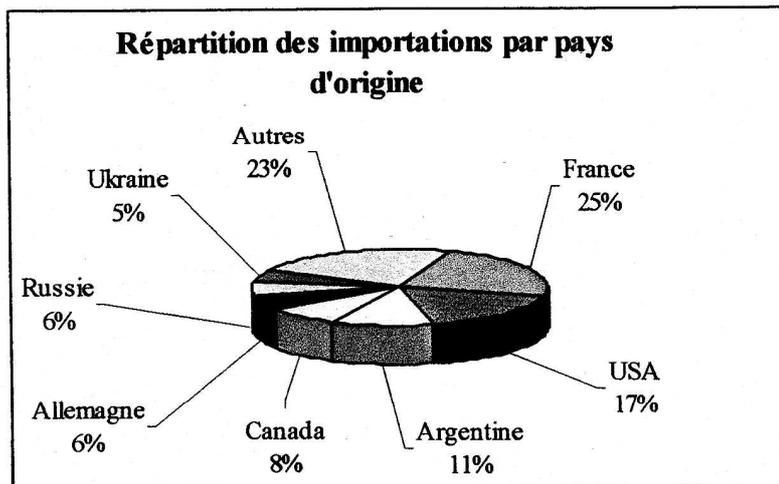
Répartition des importations totales du 01.07.05 au 30.06.06

En 1.000 quintaux

céréale	libre	ONICL	A.T.	total
BT	16.957	0	1.540	18.497
BD	6.763	0	50	6.813
Maïs	14.800	0	104	14.904
Orge	6.373	0	0	6.373
Total	44.893	0	1.694	46.587

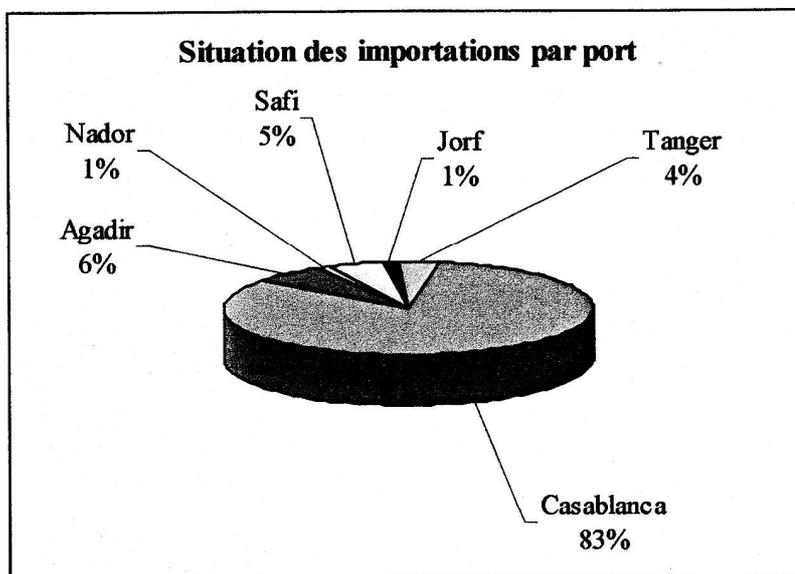
Importations par pays d'origine

L'analyse des importations entre juillet 2004 et fin juin 2005 donne le classement suivants par ordre d'importance : France 28%, USA 22%, Argentine 15%, Russie 10%, Canada 9%, Ukraine 7%, autres 9%.



Importations par ports

Le port de Casablanca a maintenu sa domination sur le trafic céréalier durant l'exercice écoulé. Sa part dans les importations totales atteint 83% (contre 87% l'an dernier) suivi des ports d'Agadir avec 6% (contre 5%), Safi 4%, Tanger 4% Nador avec 1% (contre 3% l'an dernier) et Jorf 1%.



TRANSIT PORTUAIRE

REFORME PORTUAIRE

La loi 15/02 sur la réforme portuaire, promulguée le 5 décembre 2005 est entrée en application le 5 décembre 2006.

Selon le ministre de l'Équipement, la réforme a pour objectif de mettre fin à « la confusion et l'amalgame » autour des missions de l'ODEP, jusque-là seul acteur et régulateur du marché.

Sur le plan opérationnel, le projet est censé mettre fin à la dualité de la manutention, au monopole de fait de l'ODEP sur les quais et à l'oligopole des stevedores à bord.

La réforme s'appuie sur l'étude Drewy rappelant le surcoût de 30% que représente le passage portuaire à Casablanca du fait de cette dualité de la manutention.

L'ODEP est scindé en 2 :

La SODEP qui hérite des opérations commerciales dans le cadre d'une société anonyme qui pourrait être cédée plus tard au privé.

Le Terminal est sera cédé à la SODEP, le Terminal Tarik ainsi que le môle des agrumes aux opérateurs privés.

L'essentiel des installations et équipements portuaires reste sous contrôle de la SODEP.

L'Agence Nationale des Ports (A.N.P.)

Créée le 1^{er} décembre 2006, cette agence n'exercera pas d'activité commerciale et aura pour mission de garantir le respect des cahiers de charges, la protection des intérêts des usagers portuaires et la concurrence loyale entre les opérateurs. Elle entend également jouer un rôle important dans la lutte contre la corruption à l'intérieur des ports.

LA SOMAPORT

Dans un premier temps, les stevedores opérant au port de Casablanca ont entamé des démarches pour constituer une entreprise de manutention commune sous le nom de CONSOPORT. Mais à la suite de divergences ce projet a été abandonné par trois stevedores (Udemaq, Manuco, LCE) qui ont créé une autre société sous le nom de SOMAPORT, sous l'égide de la COMANAV. Les autres stevedores contestataires restés isolés ont porté l'affaire devant la justice.

Les dockers (main d'œuvre volante et en sureffectif) au nombre de 1090 ont été intégrés avec une garantie de l'emploi au sein de SOMAPORT.

La SOMAPORT est actuellement opérationnelle. Mais elle ne sera réellement en concurrence avec la SODEP que vers juin 2008, le temps de réaliser tous les investissements lourds nécessaires. Durant cette période transitoire, c'est l'ANP qui se chargera du partage de la manutention entre les deux sociétés et qui fixera les tarifs maximum autour desquels devra se faire la concurrence.

Les divergences d'intérêts entre l'Administration, les stevedores et les dockers ont donné lieu à plusieurs mouvements de grève.

La dernière grève perlée, provoquée par certains stevedores a causé d'énormes dégâts aux détriments des importateurs de céréales.

Les membres de la FNCL ont dû adresser une mise en demeure aux sociétés EMM et MANUCO les sommant de mettre un terme à cette grève sous peine de rompre à l'avenir toutes relations avec elles.

La réforme selon le ministère de l'Équipement

SITUATION

- * Une confusion et un amalgame dans les missions et les responsabilités opérationnelles, régulatrices et régaliennes;
- * Une dualité dans la chaîne de manutention avec l'intervention de deux opérateurs sur le même navire;
- * Un monopôle de fait de l'ODEP dans l'aconage (manutention à terre);
- * Un oligopole dans le stevedoring (manutention à bord) exercé par 5 sociétés privées;

- * Une main d'œuvre dockers utilisée en commun par les sociétés stevedores sans appartenance juridique à ces sociétés (gestion de la main d'œuvre par une association);
- * Un sureffectif important dans l'ensemble du secteur nécessitant des adaptations des effectifs aux besoins réels (deux plans sociaux ont été réalisés à l'ODEP, un taux de chômage >60% chez les dockers..);

CONSEQUENCES

Une perte dans l'efficacité du système portuaire marocain et dans la productivité globale de l'outil portuaire.

Une rupture de charge dans les opérations de manutention et dans la responsabilité de la marchandise.

Des surcoûts directs et indirects pour le passage des marchandises par les ports (exemple: 1700 0H le coût de passage par Casablanca d'un conteneur 20 pieds plein et 2800 DH un 40 pieds plein contre une moyenne de 1000 à 1400 DH dans d'autres ports mondiaux).

Une activité portuaire non sécurisée avec blocage systématique de l'ensemble de la chaîne portuaire dès qu'il y'a une grève chez un opérateur.

Inefficacité du système de contrôle des opérateurs et inexistence de leviers d'amélioration de la compétitivité (concurrence).

ENJEUX

Libéralisation des échanges commerciaux (conventions de libre échange avec UE, USA, Turquie et Pays Arabes et adhésion du Maroc à l'OMC) oblige:

- * Une amélioration de la compétitivité globale de l'économie marocaine;
- * Une amélioration de l'efficacité de la logistique dont le port et le transport maritime constituent une composante fondamentale;
- * La mise en service du nouveau port de Tanger Med à partir de juin 2007:
- * Une concurrence sérieuse pour les autres ports et particulièrement le port de Tanger ville pour les passagers et le TIR et le port de Casablanca pour le conteneur;
- * Le coût de passage du conteneur sera de l'ordre de 900 DH / conteneur; La grande performance et la productivité du port dues à la qualité des opérateurs retenus

REPONSES AUX NOUVELLES EXIGENCES

- * Opérateurs plus exigeants sur la qualité des services et sur la vérité des prix;
- * Intérêts du privé dans la gestion du service public;
- * Évolutions technologiques rapides qui nécessitent des adaptations systématiques et en temps réel.
- * Nécessité de perspectives de développement du secteur dans un cadre structuré et transparent et besoin de visibilité stratégique pour le secteur.

Les points forts de la réforme

- * Adoption par le Parlement de la loi 15-02 sur la réforme du secteur portuaire et publication au BO en date du 05 Décembre 2005;
- * Mise en place du cadre réglementaire: élaboration des textes d'application dont les plus importants sont publiés;
- * Définition des structures et organigrammes des futures structures créés par la loi (ANP et SODEP);
- * Préparation des inventaires et des bilans pour la répartition des moyens humains, matériels et financiers de l'ODEP, ses engagements ainsi que ses actifs/passifs entre les deux structures;
- * Élaboration des projets de conventions et des cahiers de charges pour l'ensemble des activités portuaires soumises.

Mise en œuvre de la concurrence effective au port de Casablanca

Les principes:

- * Arrêt définitif des activités aconage et stevedoring à compter du 1^{er} décembre et unification de la manutention à compter de la même date;
- * Mise à niveau des sociétés actuelles de stevedoring pour leur permettre d'être en conformité avec les dispositions de l'article 61 de la loi (un an à compter de la date de publication. Au-delà, l'appel d'offres devient obligatoire);
- * Regroupement des 5 sociétés stevedores du port de Casablanca au sein d'une nouvelle entité de manutention portuaire;
- * Concéder à cette nouvelle entité des quais et des installations au port de sorte à lui assurer un même niveau d'activité que les stevedores actuels (CA; résultat)
- * Intégrer la main d'œuvre dockers dans cette société qui mettra, le

cas échéant, en œuvre un plan social auquel l'Etat pourra apporter un soutien et une assistance.

Les Propositions:

- * Après plusieurs séances de discussions entre l'administration et les principaux opérateurs et représentants de l'activité stevedoring;
- * Trois scénarios de périmètre de concession de la future entité ont été présentés;
- * Tous les scénarios proposés permettent des niveaux d'activité au moins équivalents à ceux des stevedores actuels;
- * Ils garantissent des emplois de la main d'œuvre au moins égal aux emplois effectifs actuels.

Les objectifs

- * Doter l'économie marocaine d'un outil performant à même de répondre à l'ambition et à la vocation du pays d'arrimer son développement économique aux marchés européen et méditerranéen;
- * Réorganiser et harmoniser le secteur portuaire pour le mettre en conformité avec les exigences actuelles et futures;
- * Pour concrétiser cet objectif, la réforme est globale et traite les volets:
 - Juridique et institutionnel;
 - Organisationnel;
 - Financier

Les trois axes fondamentaux de la réforme:

- * La séparation des missions et la clarification des rôles;
- * L'introduction de la concurrence;
- * L'unicité de la manutention;
- * La séparation des missions Création d'une Agence nationale des Ports qui a pour mission:
 - Police portuaire;
 - Régulation;
- * Octroi et suivi des concessions et des autorisations d'exercice des activités portuaires;
- * Maintenance, développement et modernisation des infrastructures et des superstructures;
- * Gestion du domaine public portuaire;

- * Accompagnement de la politique du Gouvernement en matière de renforcement de l'introduction du secteur privé dans la gestion portuaire, de garantie du service public et du libre jeu de la concurrence;
- * La création de la Société d'exploitation des Ports, exercera les activités commerciales de l'ODEP;
- * Agira dans un cadre contractuel (concession et cahier de charges) et concurrentiel avec d'autres opérateurs publics ou privés qui agiront dans le cadre d'autres concessions.
- * le cadre d'autres concessions.

RELATIONS AVEC L'ODEP

Malgré quelques réticences individuelles non avouées, les relations avec l'ODEP (devenu à présent SODEP) restent très bonnes. Cela s'est de nouveau confirmé au mois de mai 2006 quand 10 postes ont été accordés aux navires céréaliers pour permettre l'évacuation à temps des cargaisons.

Rappelons que la synthèse des règles et des procédures de transit des navires céréaliers élaborée l'an dernier est toujours en instance de signature. Elle sera mise à jour à la lumière des derniers développements occasionnés par la réforme portuaire avant d'être finalisée.

SILOS PORTUAIRES

Le règlement d'affectation élaboré conjointement par la FNCL et les silos l'an dernier est entré en application. Ce règlement a pour objectif de préciser de manière claire et transparente les modalités d'affectation des circuits.

Une nouvelle procédure concernant les modalités d'accès des moyens de transports aux silos portuaires a également été élaborée et mise en place après accord entre la FNCL, les silos et les autres partenaires portuaires concernés.

RELATIONS AVEC L'ADMINISTRATION DE TUTELLE

Les relations entre l'interprofession et les autorités de tutelle souffrent d'un manque de concertation qui se traduit par une absence de visibilité pour tous les opérateurs.

Sans parler du CICL, dont les rares réunions sont essentiellement consacrées à l'annonce, parfois tardive, de décisions déjà prises par l'Administration, c'est le cas de l'ONICL qui devient préoccupant. On y assiste en effet à un regain d'esprit bureaucratique tatillon qui limite de plus en plus son rôle au contrôle de l'accessoire.

Nous en avons eu de nombreux exemples lors de l'exercice écoulé : manque d'informations sur les intentions de l'administration en matière de droits de douane, manque de concertation sur le lancement des appels d'offres relatifs aux contingents USA et UE, complications en matière de suivi des appels d'offres pour la FNBT, dépassements sans explications dans les adjudications de ces mêmes appels d'offres ; aucun suivi ni information sur le projet de modification de la loi 12/94 relative à l'ONIC ; aucune réunion deux ans et demi après sa création du Comité directeur de cet établissement...

Etudes lancées par l'ONICL

Etude sur les circuits de commercialisation

L'ONICL avait commandé une étude sur les circuits de commercialisation et les flux des céréales et produits dérivés. Les termes de références de cette étude précisent qu'elle a pour objet d'approfondir la connaissance du marché des céréales et des produits dérivés par la maîtrise des flux et des indicateurs du marché s'y rapportant aussi bien au niveau national que régional.

Elle devrait également aboutir à une meilleure connaissance de l'évolution de la demande de céréales et dérivés ainsi que des circuits de commercialisation.

Après plusieurs réunions consacrées à l'état d'avancement de cette étude, elle a finalement été purement et simplement abandonnée, le bureau d'études concerné ayant apparemment été incapable de la mener à bien.

Deux nouvelles études ont été lancées par l'ONICL depuis.

Etude sur le stockage

La mise à niveau de l'infrastructure de stockage devient une nécessité pour une meilleure valorisation de la production nationale. Cette mise à niveau nécessite un diagnostic du secteur sur la base du référentiel national en matière de bonnes pratiques de stockage des céréales.

Le diagnostic consiste en :

- l'identification exhaustive des organismes stockeurs et de leurs dépôts ;
- l'établissement d'un état des lieux des équipements et de la conduite du stockage ;
- l'élaboration d'un barème de notation et le classement des unités de stockage selon leur degré de conformité à la norme nationale ;
- l'évaluation entre l'offre et la demande en matière de capacité de stockage par région et au niveau national ;
- la proposition d'une stratégie et d'un plan d'action pour la mise à niveau des unités de stockage.

Etude sur le secteur de la meunerie

L'étude vise à réaliser une évaluation du secteur de la minoterie industrielle, particulièrement depuis l'entrée en vigueur de la libéralisation en 1996. Cette évaluation permettra d'analyser les perspectives d'évolution du secteur et d'identifier les principaux leviers de son développement.

Elle devra répondre aux objectifs suivants :

- évaluer la place de la minoterie dans le secteur agro-alimentaire et son importance au sein de la filière céréalière ;
- caractériser la situation de la minoterie industrielle (intégration dans la filière, situation financière, investissements, importations, exportations...);
- évaluer l'impact des réformes et des politiques entreprises sur ce secteur ;

- identifier les conditions de concurrence sur le marché des farines ;
- identifier les perspectives d'évolution du secteur dans le cadre d'un marché libre ;
- identifier le rôle que ce secteur doit jouer pour garantir l'utilisation et la valorisation de la production nationale ;
- proposer une stratégie et un plan d'action pour le développement du secteur.

▪ **Comité d'audit de l'ONICL**

Lors du dernier Conseil d'administration de l'ONICL, il a été décidé de créer un Comité d'audit formé des membres de ce conseil pour assurer le suivi de toutes les opérations d'audit concernant l'Office. La FNCL a été sollicitée pour être membre de ce comité.

Le Bureau a donné son accord pour que la Fédération y soit représentée par son vice-président Mr Mohammed Sebti.

Il convient de rappeler, qu'un Comité Directeur de l'ONICL a été créé en juin 2004 pour assurer le suivi de l'élaboration et la réalisation du programme d'action approuvé par le Conseil d'administration de l'ONICL, mais deux ans et demi plus tard, ce comité n'est pas encore réuni une seule fois.

CREATION DE LA COMADER

Les principales associations du secteur agricole se sont constituées en collectif sous le nom de Confédération marocaine de l'agriculture et de développement rural : COMADER. L'assemblée constitutive s'est tenue le 15 avril 2006 à Rabat. 35 associations professionnelles du secteur agricole, dont 19 à caractère national, y ont participé.

L'objectif de cette organisation est de défendre les intérêts du secteur agricole et de constituer un lobby représentatif des professionnels.

La Comader se veut strictement professionnelle et indépendante. Elle se fixe comme champ d'action les dossiers relatifs à l'agriculture dans son ensemble, mais aussi un soutien pour résoudre les problèmes spécifiques à chaque filière et association.

Elle prévoit la mise en place de 9 fédérations : Fruits et légumes, plantes sucrières, céréales, élevage bovin, élevage ovin et caprin, élevage avicole, agro-fournitures, cultures oléagineuses et produits oléicoles. Elle n'entend pas se substituer aux associations existantes (un total de 350 en plus des 1000 associations d'usagers des eaux d'irrigation) ou autres organisations professionnelles transversales.

La FNCL a été sollicitée pour adhérer à cette confédération. Elle a déjà assisté à certaines de ses réunions, de même que le président de la Comader a participé à des réunions de la FNCL lors de la discussion du système des appels d'offres mis en place par l'ONICL pour l'approvisionnement des minoteries en blé tendre destiné à la fabrication de la FNBT.

L'adhésion officielle se fera à compter du 1^{er} janvier 2007.

Les accords de libre-échange

Négociations Maroc-UE

Lors d'une réunion tenue le 18 mai 2006, le Secrétaire Général du ministère de l'Agriculture a fait le point de l'état d'avancement des négociations entre le Maroc et l'UE concernant la révision de l'accord d'association les liant.

Selon le SG, l'UE a présenté son offre dès la première réunion du mois de février. Mais, avant d'instruire et présenter son offre, le Maroc a demandé lors de la réunion du 2 mai à Bruxelles que soient précisés de manière claire certains concepts :

- Quels sont les critères qui définissent un produit « sensible » (liste négative) ? (La notion de « sensibilité » fait l'objet de discussions au sein de l'OMC, les critères qui peuvent être retenus sont par exemple la sécurité alimentaire, l'emploi, le rôle dans l'économie nationale, etc.). En réponse, l'UE estime que la définition des critères de « sensibilité » exigerait une consultation préalable de tous les Etats membres de l'UE. Le Maroc n'y voit pas d'inconvénients dans la mesure où lui-même est tenu de consulter tous les professionnels.
- Tous les produits ne figurant pas dans la liste négative sont-ils libres à l'importation ? Sans aucune entrave de quelle nature quelle soit (tel que maintien du prix d'entrée) ? A ce propos, le Maroc a rappelé que :
- La liste négative ne doit pas être plus restrictive que les règles de l'OMC.
- Elle doit respecter les acquits des accords déjà en vigueur (le Maroc soupçonne l'UE de vouloir revenir sur les accords concernant la tomate).
- Elle doit inclure automatiquement la notion de « réciprocité », c'est-à-dire une symétrie dans le traitement des produits (ce qui inclut un délai nécessaire pour la mise à niveau des secteurs marocains concernés, plus un soutien de l'UE).
- Clauses de sauvegarde : Les préciser et définir les modalités de leur mise en œuvre.

La Maroc ne présentera donc son offre qu'une fois reçue une réponse à toutes ses demandes d'éclaircissement.

Pour préparer les réunions suivantes, deux comités mixtes techniques ont été créés ; ils ont pour mission de faire le bilan des accords en vigueur en matière de céréales et de pêche et faire toutes propositions utiles.

A noter que les exportateurs de légumes ont fait appel à un organisme spécialisé pour faire un travail de lobbying auprès de Bruxelles. Ils ont demandé officiellement l'intégration de leur secteur dans l'Organisation Commune des marchés (OCM) qui les placerait sur un pied d'égalité (en matière de droits et d'obligations) avec leurs homologues européens. Ce à quoi l'UE a répondu que le Maroc a déjà demandé son intégration dans l'UE et que cette demande n'a pas été acceptée.

La réunion consacrée à la préparation du volet céréales de l'offre marocaine s'est tenue le 24 mai 2006 à la DPAE.

A l'issue de cette réunion, les positions de principe suivantes ont été adoptées (les professionnels avaient la latitude de faire d'autres propositions ou observations avant le 15 juin prochain) :

Blé tendre : pas d'augmentation du contingent.

Blé dur : Le ministère veut redonner à cette céréale toute son importance dans la production nationale. Cependant, Il existe une « petite marge de manœuvre » et le Maroc fera preuve de « flexibilité ». Les producteurs de pâtes et semoules sont invités à étudier les possibilités que leur offre l'accord pour importer en AT la matière première et en réexporter les produits. Le ministère du commerce a avancé l'idée d'accorder à l'UE un contingent réservé aux seuls industriels. La FNCL a attiré l'attention sur les effets pervers de ce projet.

Maïs, orge, seigle, légumineuses : Ces produits ne posent pas de problème a priori. Des avantages analogues à ceux accordés aux Etats-Unis peuvent être envisagés.

Un séminaire a été ensuite organisé à l'IFIM qui a réuni les représentants du ministère de l'Agriculture et des membres de la FNM

et de la FNCL. Il a permis aux professionnels présents de s'informer de manière détaillée sur tous les aspects techniques (règles d'origine et autres) des différents ALE signés par le Maroc.

Le 19 décembre 2006, le ministère de l'Agriculture a tenu une nouvelle réunion avec l'ensemble des associations professionnelles pour les informer de l'avancement des négociations. Ainsi, le 28 juin 2006, le Maroc et l'UE ont procédé à l'échange de leurs offres.

L'offre marocaine comprend cinq groupes de produits :

G1 : libéralisation immédiate possible.

G2 : libéralisation au bout de 5 ans.

G3 : libéralisation au bout de 10 ans.

G4 : libéralisation au bout de 20 ans.

G5 : pas de libéralisation.

Les listes des produits concernés seront soumises en temps utile aux professionnels pour avis.

Un groupe technique a été mis en place pour étudier les deux offres.

La dernière réunion a eu lieu à Rabat les 7 et 8 décembre 2006. Elle a été consacrée notamment à l'explication détaillée des offres et aux modalités d'accompagnement du développement rural par l'UE.

ALE MAROC-USA

L'Accord de Libre Echange entre le Maroc et les USA est entré en vigueur cette année. Cependant, l'envolée des prix du blé conjuguée aux droits de douane élevés ont pratiquement interdit toutes importations dans le cadre des contingents accordés.

COTISATION MINIMALE

La réduction de moitié du taux de la cotisation minimale qui frappe injustement les importateurs reste l'une des principales revendications de notre Fédération.

Comme chaque année lors de l'élaboration de la Loi de Finances, la FNCL a réitéré cette demande. Cette demande a été de nouveau relayée cette année par la CGEM qui l'a introduite dans le memorandum qu'elle a adressé au ministère des Finances pour sa prise en compte dans l'élaboration de la loi de finances 2007.

La FNCL a également saisi de cette revendication la Fédération des Chambres de Commerce et d'industrie.

Malgré toutes les promesses, il y a cependant peu d'espoir de voir aboutir rapidement cette revendication sans une action de lobbying efficace auprès de toutes les autorités concernées.

HARMONISATION DE LA TVA

Le ministère de l'Agriculture a saisi officiellement le ministère des Finances pour une harmonisation de la TVA sur l'orge et les produits destinés à la fabrication des aliments de bétail.

Mais, d'après les informations recueillies auprès du ministère de l'Agriculture, les Finances ont rejeté cette demande.

La FNCL, y a sensibilisé la CGEM, mais il semble que celle-ci ne pourra la défendre réellement que lors de la prochaine loi de Finances 2008.

Rappelons par ailleurs que la Loi de Finances 2006 a supprimé, sans aucune information préalable, l'exonération accordée auparavant à pas moins de 48 produits, dont ceux destinés à l'alimentation du bétail (luzerne, pulpe sèche de betterave, son...)

FONCTIONNEMENT INTERNE DE LA FEDERATION

Réunion des instances statutaires

Pendant plusieurs années, la Fédération a pris l'habitude de convoquer l'ensemble de ses adhérents à toutes ses réunions. Mais, du fait de son développement et de son élargissement, ce mode de fonctionnement n'est plus adapté.

C'est pourquoi il a été décidé d'appliquer désormais les dispositions prévues par les statuts de la Fédération qui prévoient des réunions distinctes du Bureau, du Conseil d'Administration, des commissions et des assemblées plénières. Les attributions respectives de ces instances sont clairement définies dans les statuts.

Ainsi le Bureau de la Fédération sera réuni au moins une fois par mois. Le Conseil d'administration se réunira au moins une fois par trimestre et chaque fois que l'intérêt de la Fédération l'exige. Des réunions des assemblées plénières seront convoquées chaque fois et aussi souvent que nécessaire.

Il va de soi que ces instances ne pourront remplir pleinement leurs tâches que si leurs membres s'impliquent davantage dans toutes les activités de la Fédération.

Il a également été décidé d'assurer une meilleure et une plus large diffusion de l'information, aussi bien interne qu'externe, à travers notamment des comptes-rendus réguliers de toutes les activités de la Fédération.

Relations avec les associations de commerçants membres

A l'occasion des difficultés rencontrées lors de la discussion et la mise en application du nouveau régime de commercialisation du blé tendre destiné à la fabrication de la FNBT, certains représentants des commerçants membres de l'AMCCL ont reproché à la FNCL la faiblesse de son engagement dans la défense de leurs intérêts et l'insuffisance de son implication dans leur mise à niveau, notamment par la production d'études sur le secteur.

Ces reproches sont totalement infondés pour les raisons suivantes :

- Lors de l'Assemblée générale constitutive du 17 décembre 2005, la FNCL avait décidé de geler son projet de plan d'action pour l'exercice 2005-2006, et créé une commission pour expliciter les points de vue de toutes ses composantes, les unifier et les intégrer au plan d'action. Malgré les multiples demandes de la Fédération, l'absence des commerçants de Meknès n'a jamais permis à cette commission de se réunir.
- La FNCL a adressé à ces deux associations (à deux reprises) un document de travail détaillant ses propositions pour une réforme de la filière céréalière. Malgré les différents rappels, elles ne lui ont donné aucune suite.
- Avant même la diffusion de la circulaire de commercialisation 2006, la FNCL a réuni plusieurs fois l'ensemble de ses membres pour définir ses propositions concernant la commercialisation de la récolte. Ces propositions ont pris en compte les points de vue des deux associations régionales et ont été adoptées à l'unanimité.
- Dès la publication de la circulaire, elle a provoqué de nouvelles réunions à l'issue desquelles les propositions des deux associations ont été adoptées à l'unanimité.
- Pour permettre aux deux associations d'exprimer pleinement leurs points, la FNCL leur a organisé deux réunions avec l'Administration, l'une avec la Direction de l'ONICL, l'autre avec le Secrétaire Général du ministère de l'Agriculture.

Il apparaît toutefois que, malgré leur bonne volonté, les associations régionales ne disposent pas de structures permanentes en mesure de recueillir les points de vue de leurs membres et d'élaborer des propositions concrètes pour leur discussion au sein de la Fédération et leur prise en compte par celle-ci. Il serait par conséquent souhaitable de prévoir à l'avenir un soutien direct à ces associations pour leur permettre de remplir pleinement leur rôle. Elles pourraient tirer profit du projet de renforcement lancé par la coopération maroco-française.

Renforcement des associations professionnelles agricoles

Dans le cadre de la coopération maroco-française, le Maroc a participé au cours de 2005 à la première phase d'une activité qui consistait à accompagner les professionnels des filières sucre, oléagineux et légumes dans leurs réflexions quant à la mise en place de schémas interprofessionnels et des premières actions pour y parvenir.

Dans le même cadre, une deuxième phase d'étude et d'appui aux interprofessions, qui portera sur trois nouvelles filières (céréales, viandes rouges et oléicole) est lancée au cours de cette nouvelle étape dont l'objectif est :

- d'analyser les problématiques, les performances et la compétitivité organisationnelles des trois filières ;
- d'élaborer et de discuter de la forme que pourraient prendre ces interprofessions pour les trois filières ;
- de construire des plans d'actions pour l'accompagnement de la mise en place de ces structures.

Il s'agit notamment de :

- réaliser un diagnostic rapide de la situation de l'organisation interprofessionnelle des trois filières : trois consultants de l'IRAM et de FERT sont prévus pour cette première étape (mois de décembre 2006) (une réunion de travail a déjà été tenue avec la FNCL) ;
- réaliser des voyages d'étude au profit des opérateurs marocains en Turquie, en Espagne et en France, afin de réaliser une analyse comparée des situations dans les différents pays, et d'échange d'expériences avec leurs homologues étrangers. Prendraient part à chaque voyage d'étude 10 personnes dont 6 représentants professionnels et 4 représentants des structures administratives concernées. Ces missions sont réparties par filière et par période comme suit : mission d'étude en Espagne (filiale oléicole) : février 2007 ; mission d'étude en Turquie (filiale viandes rouges) : mars 2007 ; mission d'étude en France (filiale céréaliculture) : avril 2007.

Organiser au Maroc, au cours du mois de mai 2007, un atelier de clôture avec l'ensemble des participants à ces missions et des experts et hommes ressources concernés par ce projet.